urbactis
GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

Département de Tarn-Garonne
Commune de Lauzerte

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.A Document Graphique de Zonage

Planche 2/3

- Géomètre-Expert
- Modélisation 3D & BIM
- Prestations par drone
- Urbanisme & Paysage
- Ingénierie VRD
- A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN
60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE
1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Echelle1/5000
Dossier n°130756

Urbactis, SARL de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 2008B200009
RCS Montauban 508 710 043, APE : 7112 A, TVA Intracommunautaire : FR41508710043

Urbactis est détenteur des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEANJEAN, Jean-Louis DEPART, Henry TIXIER et André BLANCHOT

Légende

Zonage

🟥	U1 : Zone urbaine correspondant à la partie haute du bourg (centre historique)
🟥	U1p : Secteur urbain à préserver en espace non bâti
🟨	U2 : Zone urbaine correspondant à la partie basse du bourg (faubourg)
🟨	U3 : Zone urbaine correspondant aux extensions plus récentes du village
🟪	Ue : Zone urbaine destinée priniciplement à l'accueil des activités industrielles, artisanales ou commerciales ainsi qu'aux activités annexes qui leur sont liées
🟥	UEt : Secteur urbain à vocation touristique et destinée à accueillir des constructions à usage de loisirs
🟧	Uh : Zone urbaine liée aux hameaux
🟥	Uh1 : Secteur urbain lié aux hameaux de caractère
🟪	Us : Zone urbaine à vocation d'activités et d'équipements
🟪	Usp : Secteur de la zone Us lié à des enjeux patrimoniaux
🟪	1AU : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation soumise à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
🟪	2AU : Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation
⬜	A : zone agricole
🟨	Aa : Secteur agricole ayant un intérêt paysager
🟩	Ae : Secteur agricole à enjeux environnementaux
🟫	AEtl : Secteur à vocation touristique et destinée à accueillir des constructions à usage de loisirs
🟩	N : Zone naturelle

Autres Informations

▨	Espaces boisés classés à préserver au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
⬚	Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
▦	Emplacement réservé
▨	Espace à préserver selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
▧	Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques selon les dispositions de l'article L151-23 al.2 du code de l'urbanisme
▤	Zones humides à préserver selon les dispositions L151-23 du code de l'urbanisme
- -	Sentier de randonnée à préserver selon les dispostions du code de l'urbanisme
—	Boisements linéaires présentant un intérêt patrimonial et paysager à préserver en l'état selon les dispositions du code de l'urbanisme
★	Éléments du patrimoine à préserver au titre de l'article L151.19 du code de l'Urbanisme
◉	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme
▨	Espaces soumis au plan de prévention des risques d'inondation

Liste des éléments du patrimoine à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

N°	Localisation	Référence cadastrale
01	BESCUFER HAUT	0A0051
02	TERRIER BLANC	0H0302
03	PLANO DE PIGNERES	0A1644
04	CADAMAS	0A0923
05	CARCES	0B0235
06	PLANO DE PIGNERES	0A1644
07	PLANO DE PIGNERES	0A1644
08	ENCLAVE FALSEGARRE	0A1523
09	ENCLACE FALSEGARRE	0A1523
10	FOUSSAC	0A0898
11	LA DURANTIE	0F0117
12	LA DURANTIE	0F0119
13	RODIE	0F0247
14	LA PLANO	0A0817
15	LA PLANO	0A0817
16	LAS MOTHE	0B1407
17	LAS MOTHES	0B1407
18	LA PISTOULE	0A0139
19	LA PISTOULE	0A0145
20	LA PISTOULE	0A0446
21	FARGAL	0B1221
22	FARGAL	0B1221
23	FARGAL	0B1218
24	FARGAL	0B1218
25	BANEL	0B0180
26	LA JELIE	0B0225
27	LA JELIE	0B0227
28	MONCESSOU	A1506
29	PERTENAID	0B1657
30	MONCESSOU	A1507
31	PERTENAYS	0B0160
32	PERTENAYS	0B0160
33	PERTENAYS	0B0160
34	LA PISTOULE	0A0158
35	LA PISTOULE	0A0158
36	LA PISTOULE	0A0159
37	SAINT AMANS	0B0926
38	SAINT CERNIN	0F629
39	SAINT FORT	0D0720
40	SAINT JEAN	0F0280
41	LA JELIE	0B0225

Liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions de l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme

N°	Localisation	Référence cadastrale
01	LE PECH	0E0387
02	GERMA	0E0165
03	LA PISTOULE	0A0157
04	LAS VIGNES	0G0938
05	AU MOULIN A VENT	0E0742
06	PLAINE DE DALMAYRAC	0H0613
07	LA PISTOULE	0A0139
08	PLAINE DE DALMAYRAC	0H0613
09	LAS BOULBENES	0H0696
10	CADAMAS	0A0919
11	CADAMAS	0A0919
12	CADAMAS	0A0919
13	CADAMAS	0A0919
14	LA BOISSIERE	0C0895
15	LA BOISSIERE	0C0897
16	COTE DE GUILLOTES	0H0451
17	RASTELIS	0G0212
18	RASTELIS	0G0212
19	TUC DE GERMA	0E0201
20	TAYSSOU	0G0442
21	TAYSSOU	0G0442
22	TAYSSOU	0G0442
23	TAYSSOU	0G0442
24	LA PLAINE DE SERE	0E0294
25	CARROL	0H0160
26	LESPINASSE	0D0192
27	RASCALOU	0C0467
28	MARTY PAGA	0G0953
29	MARTY PAGA	0G0385
30	MARTY PAGA	0G0728
31	MARTY PAGA	0G01177
32	PERTENAYS	0B0160
33	PERTENAYS	0B0160
34	PERTENAYS	0B0160
35	JELIE	0B0225

Liste des emplacements réservés

N°	Description	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Aménagement d'un parking	Commune	1831
02	Espace public	Commune	17701
03	Voie piétonne	Commune	46938
04	Elargissement voirie	Commune	48
05	Création d'un parking	Commune	392
06	Stationnement	Commune	1169
07	Stationnement	Commune	2982
08	Stationnement	Commune	7457
09	Cheminement	Commune	291
10	Stationnement	Commune	460